Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_04-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 33

Ayant donné procuration : 6

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Stéphane L'HER, Cigdem AKTAS, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_04-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 21 octobre 2026
Rapporteur : M. MINIER

Conseil municipal

Délibération

4 - Associations culturelles et équipes artistiques - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 3ème tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre du soutien aux initiatives qui contribuent au dynamisme culturel de la Ville, la présente délibération a pour objet de définir les montants de la troisième tranche de subventions aux associations culturelles et équipes artistiques pour l'année 2026.

Eu égard au souhait de la Municipalité de répondre à la pluralité des initiatives culturelles et artistiques, les interventions de la Ville sur le terrain de la Culture s'articulent autour de neuf chapitres :

1. théâtre et danse ;
2. culture scientifique et technique ;
3. arts visuels et éducation à l'Image ;
4. livre et lecture ;
5. pratique amateur ;
6. musiques ;
7. manifestations et festivals ;
8. langues et cultures de Bretagne ;
9. valorisation du patrimoine.

Sur ces bases, il est proposé d'accorder, pour l'exercice 2026, les subventions au fonctionnement et exceptionnelles aux associations culturelles et équipes artistiques, telles que proposées dans le tableau ci-annexé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 28 du Conseil municipal du 9 février 2026 relative à l'attribution de la première tranche de subvention aux associations culturelles et équipes artistiques au titre de l'année 2026 ;

Vu les délibérations nos 16 et 17 du Conseil municipal du 24 juin 2026 relatives à l'attribution de la deuxième tranche de subvention aux associations culturelles et équipes artistiques au titre de l'année 2026 ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_04-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'attribuer aux associations culturelles et équipes artistiques les subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 2 200 €.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 200 €, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 33	Pouvoirs : 6	Total : 39	Exprimés : 39
Voix Pour : 39	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)